

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 mai 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Poste n°2.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires

.../...

relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 01/09/2018 un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération à temps complet,
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des Fonctionnaires Territoriaux de la Collectivité,
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 24 mai 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

